



*Étude sur les programmes de  
formation à l'accompagnement  
des stagiaires*

*Annexes*



# *Annexe 1*

# Annexe 1

## LISTE DES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ

### TABLE MEQ – UNIVERSITÉ

Francine Lacroix-Roy  
Université de Sherbrooke

Colette Gervais  
Université de Montréal

France Dufour  
Commission scolaire de Montréal

Serge Boutin  
Commission scolaire des Premières-  
Seigneuries

Nicole Fortin  
Université de Montréal

Gérald Boutin  
Université du Québec à Montréal

Michel Lessard  
Université de Sherbrooke

Céline Garant  
Université de Sherbrooke



*Annexe 2*

## Annexe 2

### *Liste des personnes rencontrées*

<b>UNIVERSITÉS (8)</b>	<b>COMMISSIONS SCOLAIRES (7)</b>
<b>UQAM</b> - Université du Québec à Montréal Gérald Boutin et Louise Camaraire	<b>CSMV</b> : Commission scolaire Marie-Victorin Ginette Vincent
<b>UQAC</b> - Université du Québec à Chicoutimi Johanne Lavoie et Louise Doyon	<b>CSRS</b> : Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, Sylvie Poiret
<b>UQO</b> - Université du Québec en Outaouais Joanne Pharand	<b>CSD</b> : Commission scolaire Des Draveurs François Jetté
<b>UQTR</b> – Université du Québec à Trois-Rivières Paul Beaulieu et André Veilleux	<b>CSCR</b> : Commission du Chemin-du-Roy Sylvie Théberge
<b>Université de Montréal</b> Colette Gervais et Nicole Morency	<b>CSDM</b> : Commission scolaire de Montréal France Dufour
<b>Université de Sherbrooke</b> Michel Lessard	<b>CSBF</b> : Commission des Bois-Francs Anne-Marie Houle et Chantale Poisson
<b>Université Bishop</b> Johanne Henrico	
<b>Université Laval</b> <i>Section primaire</i> : Françoise Tremblay et Alain Fortier <i>Section secondaire</i> : Jean D. Bélanger (n'a pas été rencontré)	<b>Réseau des écoles associées au primaire</b> Directions d'école, membres du groupe CONTACT Serge Boutin et Michel Tremblay



# *Annexe 3*

## Annexe 3

### *Liste des enseignantes et enseignants présents à l'entrevue de groupe*

Madame Suzanne Cabana

**École Larocque**

*C.S. de la Région-de-Sherbrooke*

Madame Viviane Cyr

**École Adrien-Lamarche**

**C.S. Marie-Victorin**

Madame Anne Desrochers

**École Fleur-Soleil**

*C.S. de Laval*

Monsieur Luc Gagnon

**École secondaire Cavelier-Lasalle**

*C.S. Marguerite-Bourgeoys*

Madame Catherine Joly

**École Jean-Jacques-Olier**

*C.S. de Montréal*

Madame Stéphanie Lajeunesse

*Polyvalente Hyacinthe-Delorme*

*C.S. de Saint-Hyacinthe*



# *Annexe 4*

# Annexe 4

## GRILLE D'ENTREVUE Pour les responsables universitaires

### **Introduction**

*Vous offrez aux enseignants du perfectionnement à l'accompagnement de stagiaires.*

*D'une part, vous savez que les programmes de formation des maîtres sont en voie d'être orientés dans une approche par compétences. D'autre part, les doyens des facultés des sciences de l'éducation et les responsables de la formation au ministère qui se réunissent régulièrement se sont penchés sur la question du perfectionnement des enseignants à l'accompagnement de stagiaires .*

*Cette table MEQ-Universités nous a confié le mandat de recueillir votre perception de ce perfectionnement. Il ne s'agit pas d'en faire une évaluation au sens strict , ni d'en proposer un modèle pour toute la province mais bien de recueillir vos commentaires, vos réflexions, vos questions et vos souhaits dans ce nouveau contexte de formation des maîtres.*

*Nous regarderons avec vous les **dispositifs**, soit ce que vous avez mis en place pour assurer la réussite des programmes de perfectionnement à l'accompagnement des stagiaires, les **orientations**, soit ce que vous avez développé, les valeurs que vous avez privilégiées et ce que vous voulez maintenir, modifier dans les dits programmes et finalement, le **financement**, soit les sommes d'argent qui permettent à ces programmes d'être mis sur pied.*

*Nous aimerions d'abord que vous décriviez brièvement ce perfectionnement (en recueillir une copie, si possible)*

### **Dispositif**

#### **Formule**

*- Utilisez-vous une ou plusieurs formules?*

#### **Pour chacune d'elles**

- Durée*
- Répartition dans le temps*
- Caractère obligatoire ou facultatif*
- Constitution des groupes (par ordre d'enseignement, par discipline, par programme universitaire ou hétérogène..)*
- Un formateur ou une équipe ( enseignant, professeur, superviseur, .... )*
- Gestionnaire*
- Exigences*

- *Thématiques : contenu*
- *Approche pédagogique : caractéristiques*

### **Si plusieurs formules**

- *En quoi vos deux (ou trois...) formules différent-elles?*
- *Quelles sont les raisons qui vous ont amenés à adopter plusieurs formules?*

### **Orientations**

**Il est possible que le dispositif, plus particulièrement l'approche pédagogique ait déjà fait ressortir certaines valeurs, certains éléments importants. Si c'est le cas, faire un lien :**

*-Vous avez dit que... ..est-ce un élément important pour vous. Peut-on dire qu'il s'agit d'un élément-clé, d'un incontournable? Est-ce qu'il y en aurait d'autres?*

#### **Ou bien**

*- Quels sont les éléments-clés dans votre programme, ce que vous considérez comme incontournable et essentiel? En quoi le sont-ils?*

*- Est-ce que certains de ces éléments n'étaient pas présents au début et sont apparus plus tard? Qu'est-ce qui a amené le changement?*

*-Y a-t-il certains de ces éléments que vous n'arrivez pas ou que vous arrivez difficilement à actualiser? Quels sont les obstacles? Quelles sont les raisons ? Qu'est-ce qui aiderait?*

*- Trouvez-vous que votre programme est encore parfaitement adapté au contexte actuel ou qu'il aurait besoin d'être modifié? Si oui, en quoi? Et pourquoi?*

*- Selon vous, y a-t-il certains des éléments mentionnés qui devraient être communs à tous les programmes de perfectionnement?*

#### **Financement**

*- Comment est financé actuellement le perfectionnement?*

**- Est-ce que le financement actuel aide ou freine la formation? En quoi?**

**- Y aurait-il lieu d'apporter des modifications? Si oui, lesquelles?**

#### **Conclusion**

*- Si vous deviez faire des recommandations aux universités ou au ministère à propos, soit des dispositifs de perfectionnement, soit des orientations, soit du financement, quelles seraient-elles?*

*- Avez-vous des documents écrits sur ce perfectionnement?*

# GRILLE D'ENTREVUE

Pour les responsables des commissions scolaires

## **Introduction**

*Vous offrez aux enseignants du perfectionnement à l'accompagnement de stagiaires.*

*D'une part, vous savez que les programmes de formation des maîtres sont en voie d'être orientés dans une approche par compétences. D'autre part, les doyens des facultés des sciences de l'éducation et les responsables de la formation au ministère qui se réunissent régulièrement se sont penchés sur la question du perfectionnement des enseignants à l'accompagnement de stagiaires .*

*Cette table MEQ-Universités nous a confié le mandat de recueillir votre perception de ce perfectionnement. Il ne s'agit pas d'en faire une évaluation au sens strict , ni d'en proposer un modèle pour toute la province mais bien de recueillir vos commentaires, vos réflexions, vos questions et vos souhaits dans ce nouveau contexte de formation des maîtres.*

*Nous regarderons avec vous les **dispositifs**, soit ce que vous avez mis en place pour assurer la réussite des programmes de perfectionnement à l'accompagnement des stagiaires, les **orientations**, soit ce que vous avez développé, les valeurs que vous avez privilégiées et ce que vous voulez maintenir, modifier dans les dits programmes et finalement, le **financement**, soit les sommes d'argent qui permettent à ces programmes d'être mis sur pied.*

*Nous aimerions d'abord que vous décriviez brièvement ce perfectionnement ( en recueillir une copie, si possible)*

## **Dispositif**

### **Formule**

*- Utilisez-vous une ou plusieurs formules?*

### **Pour chacune d'elles**

- Durée*
- Répartition dans le temps*
- Caractère obligatoire ou facultatif*
- Constitution des groupes (par ordre d'enseignement, par discipline, par programme universitaire ou hétérogène..)*
- Formateur ( enseignant, professeur, superviseur.. )*
- Gestionnaire*
- Exigences*
- Thématiques : contenu*
- Approche pédagogique : caractéristiques*

### **Si plusieurs formules**

- *En quoi vos deux (ou trois...) formules diffèrent-elles?*
- *Quelles sont les raisons qui vous ont amenés à adopter plusieurs formules?*

### **Orientations**

*Il est possible que le dispositif, plus particulièrement l'approche pédagogique ait déjà fait ressortir certaines valeurs, certains éléments importants. Si c'est le cas, faire un lien :*

*-Vous avez dit que.....est-ce un élément important pour vous. Peut-on dire qu'il s'agit d'un élément-clé, d'un incontournable? Est-ce qu'il y en aurait d'autres?*

#### **Ou bien**

- *Quels sont les éléments-clés dans votre programme, ce que vous considérez comme incontournable et essentiels? En quoi le sont-ils?*
- *Est-ce que certains de ces éléments n'étaient pas présents au début et sont apparus plus tard? Qu'est-ce qui a amené le changement?*
- *Y a-t-il certains de ces éléments que vous n'arrivez pas ou que vous arrivez difficilement à actualiser? Quels sont les obstacles? Quelles en sont les raisons? Qu'est-ce qui aiderait?*
- *Trouvez-vous que le programme que vous offrez est encore parfaitement adapté au contexte actuel ou qu'il aurait besoin d'être modifié? Si oui en quoi? Et pourquoi?*
- *Selon vous, y a-t-il certains des éléments mentionnés qui devraient être communs à tous les programmes de perfectionnement?*

### **Financement**

*- Comment est financé actuellement le perfectionnement?*

**- Est-ce que ce financement aide ou freine la formation? En quoi?**

**- Y aurait-il lieu d'apporter des modifications?**

### **Conclusion**

- *Si vous deviez faire des recommandations aux universités ou au ministère à propos, soit des dispositifs de perfectionnement, soit des orientations, soit du financement, quelles seraient-elles?*
- *Avez-vous des documents écrits sur ce perfectionnement?*



*Annexe 5*

# Annexe 5

## Questions pour la rencontre des enseignantes et des enseignants

### 1. Dispositifs

- Quels sont les **thèmes** qui vous apparaissent incontournables et qui vous ont aidés à mieux exercer votre rôle d'accompagnement des stagiaires? Est-ce qu'il y a des thèmes qui ont été traités et que vous jugez moins importants?
- Le **temps** consacré à la formation a-t-il été suffisant? Trop court? Trop long? Pour répondre à vos besoins, quelle durée vous apparaîtrait comme idéale et satisfaisante?
- Est-ce que la formation devrait être **obligatoire**?
- Quelle est l'**approche** de la formation qui vous semble plus pertinente?
  - Instrumentale, réflexive, informative, résolution de problèmes, étude de cas, analyse de pratique, débats...
- Quelles sont les **conditions** qui vous paraissent essentielles pour la réussite de ce programme de formation (libération des enseignantes et des enseignants, formation donnée par les pairs, etc.)

### 2. Orientations

- Quels **sentiments** vous habitent au terme des formations suivies au regard de l'accompagnement des stagiaires (de la valorisation, de la responsabilisation, de la frustration, une plus grande compétence, d'avoir perdu son temps)?
- Quelles seraient les principales **valeurs** que devrait promouvoir un tel programme de formation?
- Qu'est-ce que cette formation a apporté dans votre **cheminement professionnel**?

### 3. Financement

- Quelle **proportion de l'allocation** versée par le ministère de l'Éducation devrait servir pour la formation des enseignantes et des enseignants associés?



# *Annexe 6*

## Annexe 6

### Énoncés synthèses et *verbatim*

- 1. Les personnes responsables du programme de formation dans une université déclarent que les personnes enseignantes sont valorisées quand elles sont appelées à jouer un rôle de formateurs auprès de leurs collègues.
- 2. Ces mêmes personnes d'une université affirment également que les personnes enseignantes qui jouent le rôle de formateurs dans le milieu scolaire deviennent aussi pour l'université, des porte-paroles très significatifs et que leur connaissance du milieu universitaire est un atout autant pour le milieu scolaire que pour le milieu universitaire.
- 3. Ces mêmes personnes d'une université ont souvent entendu les personnes enseignantes jouant le rôle de formateurs dire que ce rôle de formateur leur avait apporté une valorisation auprès de leurs collègues et leur avait permis de développer d'autres compétences, de découvrir leur potentiel, d'entrevoir d'autres débouchés que l'enseignement auprès de leurs élèves.
- 4. Les thématiques (contenu) poursuivies dans les activités de formation à l'accompagnement des stagiaires offertes par deux universités sont à toutes fins pratiques les mêmes et jugées fondamentales autant par les universitaires que par les personnes enseignantes qui suivent la formation.
- 5. Le niveau de satisfaction des responsables des programmes de formation dans deux universités et de deux commissions scolaires concernant les orientations qui ont été données au départ aux différents programmes de formation est très élevé et en constante évolution. Ce constat les amène à conclure que peu de changements seraient à apporter au modèle déjà en place.
- 6. Une responsable des programmes de formation dans une commission scolaire relate une situation qu'elle a dû gérer en tenant compte des coûts reliés à la formation des personnes enseignantes de sa commission scolaire : *«Il y a 3 ans, les formateurs étaient issus du milieu et ils rencontraient leurs pairs. Ils étaient deux à donner la formation et ils provenaient du secondaire. Ça a créé un choc culturel lors de la mise en application de la Réforme. Ça coûtait plus cher de libérer les gens du secondaire. L'an passé, nous avons fonctionné avec les deux formules et nous avons décidé de faire un sondage auprès des enseignantes et les enseignants associés à la fin de l'année. L'argent ce n'était pas tout. Nous avons vu que les enseignantes et les enseignants étaient très satisfaits de l'autre formule. À satisfaction égale, nous avons retenu le modèle de formation d'une université plutôt qu'une autre et ça nous a fait faire des économies.»*
- 7. Malgré les changements apportés dans les programmes de formation des maîtres orientés vers une approche par compétences, les responsables de deux universités ne voient pas que le contenu de leur programme de formation à l'accompagnement des stagiaires soit vraiment transformé attendu que les thématiques actuelles sont considérées comme une base essentielle et fondamentale pour jouer leur rôle d'enseignantes et d'enseignants associés.
- 8. Une responsable des programmes de formation dans une commission scolaire affirme que les personnes enseignantes qui reçoivent des stagiaires peuvent choisir parmi les différents programmes de formation à l'accompagnement des stagiaires offerts par les différentes universités sur leur territoire.

- **9.** *Les responsables des programmes de formation dans deux universités constatent que la relève enseignante sera très bientôt constituée de plus en plus de jeunes enseignantes et enseignants. Leur récente formation les amènera à être plus réflexifs concernant leur pratique d'enseignant mais moins expérimentés quant à une vision plus globale de l'ensemble de la tâche professionnelle.*
- **10.** *Les responsables des programmes dans deux universités reconnaissent toute l'importance de garder un contact constant et de consulter régulièrement les milieux scolaires qui accueillent des stagiaires pour répondre à leurs besoins ponctuels. En voici quelques-uns : création d'un atelier pour les personnes enseignantes associées qui accueillent des stagiaires finissantes (4<sup>ième</sup> année du baccalauréat), organisation d'une activité sur la gestion de classe, programmation d'activités de soutien après les heures régulières de classe (de 4 à 7), etc.*
- **11.** Les responsables de deux universités et de deux commissions scolaires souhaitent que le MEQ définisse des règles claires et formelles pour que les montants d'argent alloués aux commissions scolaires soient vraiment utilisés à l'accompagnement des stagiaires et non pour d'autres fins. En exemple, on cite l'achat de matériel pour la classe, la compensation financière remise directement à l'enseignante ou l'enseignant, etc.
- **12.** Une responsable universitaire souhaite que le budget accordé à chaque année aux programmes de formation à l'accompagnement des stagiaires soit inscrit dans la planification budgétaire régulière de la faculté et qu'on n'ait plus à le défendre à chaque année. Cette assurance favoriserait les projets de développement à plus ou moins long terme. Cette somme est toujours reconduite mais nous ne devrions pas être contraint à la demander à chaque année.
- **13.** Les responsables des programmes de formation dans deux universités déclarent que l'approche pédagogique privilégiée dans les différentes formations à l'accompagnement des stagiaires laquelle utilise le vécu des personnes enseignantes, leurs expériences d'accompagnement lors des problèmes rencontrés, le partage avec d'autres collègues et la recherche de solutions ensemble est une approche qui va dans la même ligne que la réforme. Par conséquent, **«cette approche est innovatrice et s'accorde parfaitement avec les nouvelles approches proposées dans la Réforme»**, déclare l'un des responsables.
- **14.** Les responsables des programmes dans deux universités affirment que la formation à l'accompagnement des stagiaires devraient être obligatoire car on ne peut penser que le rôle d'accompagnateur en est un qui soit acquis parce que l'on enseigne.
- **15.** Une responsable du programme de formation dans une commission scolaire soutient que la formation qui est donné aux personnes enseignantes associées est plus profitable quand elle est donnée à des personnes du même ordre d'enseignement soit par exemple, des enseignantes et des enseignants du primaire ensemble. **«Il y a trop de différences quant à la place où sont rendus les enseignantes et les enseignants au regard de l'application de la Réforme et de leur discipline d'enseignement.»**
- **16.** La représentante d'une commission scolaire exprime l'insatisfaction des personnes enseignantes associées au regard du contenu de formation à l'accompagnement des stagiaires depuis la mise en place de ces dits programmes dans leur région. **«La formation est quasi absente et il existe une attitude de méfiance face aux propositions faites par l'Université concernant l'accompagnement des stagiaires.»**
- **17.** La représentante de cette même commission scolaire déplore le fait que les rencontres que l'université organise en début et en fin d'année pour les personnes enseignantes associées ne soient que des rencontres d'information. **«Cela amène un très faible taux de participation. Cependant, à mi-stage, une rencontre est animée dans les milieux scolaires par les personnes superviseuses de stages et cela semble plus apprécié,»** ajoute t'elle.
- **18.** Cette représentante de la commission scolaire soutient également qu'il y a absence à toutes fins pratiques de formation proprement dite concernant l'accompagnement des stagiaires et que les personnes enseignantes ne veulent plus de l'information sur les stages. Elles déclarent qu'ayant déjà reçu des

stagiaires, elles savent quoi faire et veulent que l'allocation allouée pour l'accompagnement des stagiaires leur soit versée en totalité, soit en argent, en congé ou pour l'achat de matériel didactique dans leur classe.

- **19.** La responsable du programme de formation dans une université dénonce le climat de méfiance et de tension existant entre le milieu scolaire et l'Université depuis plusieurs années: *«Une des quatre commissions scolaires de notre région a retenu un montant de l'allocation pour des fins de formation à l'accompagnement des stagiaires et a demandé (exigé) que ses enseignantes et ses enseignants participent à un atelier thématique sur les stages. Les personnes enseignantes concernées ont réagi très fortement face à cette mesure. Elles ont décrié l'ingérence de la commission scolaire et ont organisé une grève pour manifester leur désaccord face à cette décision. Il faut dire que les trois autres commissions scolaires n'étaient pas assujetties à de telles activités de formation.»*
- **20.** La responsable universitaire du programme de formation reconnaît qu'elle aura beaucoup à faire pour convaincre les personnes enseignantes associées de l'importance capitale de suivre une formation à l'encadrement des stagiaires cette dimension ayant été complètement évacuée depuis plusieurs années : *«les personnes enseignantes disent avoir déjà reçu des stagiaires et savoir ce qu'il faut faire... si nous enseignons, c'est qu'on est capable de montrer aux stagiaires ce qu'il faut faire et comment le faire.»*
- **21.** Une des deux responsables du programme de formation dans une université dit souvent entendre certaines personnes enseignantes du milieu dire que ce n'est pas facile d'accueillir une stagiaire et très exigeant : *«ça prend du temps en plus de notre tâche et l'allocation, c'est pour compenser le temps consacré pour jouer notre rôle. C'est au moins ça et c'est important qu'on la reçoive»,* disent les personnes enseignantes qu'elle a rencontrées.
- **22.** Les responsables des programmes de formation dans une université n'offre pas, à proprement parler, de programme de formation à l'accompagnement des stagiaires structuré et formel. Une recherche a cependant été réalisée par une professeure invitée sur un contenu de formation adapté aux besoins des enseignantes et des enseignants recevant des stagiaires. Une phase d'expérimentation a été réalisée au cours de l'année et s'est avérée un succès. On songe à l'étendre sur tout le territoire. Mais qui va s'en occuper? Les professeurs universitaires se disent très occupés et considèrent que s'ils le font, ce sera du bénévolat et que ce ne sera pas valorisé dans leur tâche universitaire. Ça demeure un problème. *«C'est vraiment un problème pour les professeurs d'université. Je l'ai fait pendant quelques temps mais j'ai tellement de travail à faire et je n'ai plus le temps...»*
- **23.** Une responsable dans une université déplore l'absence de ressources compétentes et disponibles pour s'occuper de tout ce volet de la formation pratique; beaucoup de luttes internes semblent reporter aux calendres grecques cette réalité. *«Depuis près d'un an, lors d'assemblées réunissant tous les responsables des différents programmes, le point annonçant la formation à l'accompagnement des stagiaires est à l'ordre du jour et toujours reporté à une réunion ultérieure. Ça parle beaucoup...»*
- **24.** Les responsables universitaires d'un programme de formation sont conscients que la mentalité ainsi que les perceptions du milieu scolaire face aux rencontres organisées par l'Université ne sont pas aidantes et qu'un gros travail serait à faire pour changer le climat qui prévaut et recréer une réelle ouverture, une confiance mutuelle et une véritable collaboration.
- **25.** La représentante d'une commission scolaire souhaite que l'argent alloué par le MEQ pour la formation à l'accompagnement des stagiaires permette aux enseignantes et enseignants associés ainsi qu'aux stagiaires d'être mieux outillés pour vivre la Réforme et en assurer une implantation harmonieuse dans le milieu scolaire. À ce titre, elle souhaite que l'Université propose et dispense des activités en lien avec la réforme qui les aideraient dans leur enseignement. Par ricochet, les stagiaires seraient plus compétents pour répondre aux nouvelles exigences de la profession enseignante.
- **26.** Une représentante d'une commission scolaire pense que la formation à l'accompagnement des stagiaires passe par la formation et l'engagement des enseignantes et des enseignants du milieu scolaire face à la Réforme. Elle affirme que *«si on réussit à mobiliser les enseignantes et les enseignants autour des*

***changements proposés par la Réforme, les stagiaires (la relève) seront mieux préparés à jouer leur rôle professionnel de demain.»***

- **27.** Une des responsables du programme dans une université souhaite que l'argent alloué pour les programmes de formation à l'accompagnement des stagiaires leur soit remis directement. Elle souhaiterait gérer cet argent. Ces sommes serviraient au financement de l'ensemble des programmes de formation à l'accompagnement des stagiaires soit à la planification et à l'organisation des activités, à l'engagement des ressources, à la mise sur pied de projets de recherche, etc.
- **28.** Les responsables du programme dans une université ne s'entendent pas sur ce que devrait être le contenu et le type d'activités à proposer aux enseignantes et enseignants associés. Il y a également désaccord à savoir qui devrait en être responsable (il y a 6 programmes), chacune des personnes affirmant que leur tâche est très lourde et qu'elles n'ont pas le temps de s'y engager à fond. On constate également que le milieu scolaire participe de moins en moins aux rencontres organisées par l'Université et on retrouve un niveau élevé d'insatisfaction.
- **29.** Le responsable de la gestion du programme de formation d'une commission scolaire déplore le fait que l'Université ne prépare pas suffisamment bien ces stagiaires à la nouvelle réforme de l'école québécoise.
- **30.** Le responsable d'une commission scolaire déclare que la gestion des allocations remises aux commissions scolaires pour la formation à l'encadrement des stagiaires est confiée aux écoles. C'est un budget décentralisé.
- **31.** Le responsable d'une commission scolaire a établi une procédure à savoir que l'allocation doit être utilisée à priori pour la formation des enseignantes et enseignants associés (coût de la suppléance et déplacements). L'allocation est gérée entièrement par la direction de l'établissement.
- **32.** Un responsable d'une commission scolaire au regard du caractère obligatoire ou facultatif de la formation déclare : ***«La commission applique la règle suivante : pour accueillir une ou un stagiaire, la personne enseignante doit avoir suivi une formation pertinente offerte par l'université. Sans parler d'obligation, on peut dire qu'aucune enseignante ou enseignant n'accueille de stagiaires s'il n'a pas suivi la formation .»***
- **33** ***«Au regard de l'utilisation de l'allocation»***, déclare un responsable d'une commission scolaire, ***«la direction d'école doit convenir avec son personnel enseignant des dispositions relatives à l'encadrement des stagiaires, notamment en ce qui a trait aux fonctions et responsabilités inhérentes au rôle d'enseignant associé, à la compensation des enseignants associés et à l'allocation reçue aux fins de l'encadrement des stagiaires.»***
- **34.** La responsable de programme dans une université déplore le sous-financement des programmes de formation pratique et la non-reconnaissance des personnes qui choisissent de s'y investir. ***«Au niveau du projet de carrière, la fonction de responsable de la formation à l'accompagnement des stagiaires n'est pas reconnue et très souvent, elle est faite bénévolement.»***
- **35.** Les responsables du programme dans une université déplorent également le peu d'engagement des professeurs du département dans le programme de formation à l'accompagnement des stagiaires.
- **36.** La personne responsable de la formation dans une université décrit certains dispositifs mis en place pour assurer la formation à l'accompagnement des stagiaires. Cette formation est donnée aux enseignantes et aux enseignants associés par niveau de stages (stages I, II, III, IV) et est offerte à deux moments dans l'année juste avant la tenue des stages. Les enseignantes et les enseignants l'ayant déjà suivie n'ont plus à la refaire. Les groupes sont constitués par ordre d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, arts, adaptation scolaire). Les personnes enseignantes ne recevant pas de stagiaires au cours de l'année peuvent également suivre la formation en vue d'un éventuel engagement comme enseignante ou enseignant associé.

- 37. La responsable universitaire d'un programme de formation précise que le contenu de la formation est thématique et d'une durée de 3 heures. Les groupes sont formés de 20 enseignantes ou enseignants. Les thèmes sont :
  - les fonctions de l'enseignant (stage I);
  - la planification et l'évaluation (stage II);
  - la rétroaction (stage III);
  - l'analyse réflexive (stage IV).
- 38. Les responsables de la formation dans une université et une commission scolaire affirment que le niveau de satisfaction est très élevé pour les activités de formation à l'accompagnement des stagiaires.
- 39. Depuis le début de l'implantation de leur programme de formation, les responsables de ce programme dans une université ont mis en place un programme de formation qui a permis à plus de 1100 personnes enseignantes de développer leurs compétences pour l'accompagnement des stagiaires.
- 40. Les responsables du programme de formation dans cette université affirment avoir réussi à créer et à maintenir un préjugé favorable à la formation : **«Les enseignantes et les enseignants choisissent plutôt de ne pas accueillir de stagiaires s'ils n'ont pas suivi la formation. C'est dire qu'il y a une conscience de plus en plus répandue à l'effet que le rôle d'accompagnateur se différencie de celui d'enseignant.»**
- 41. Le responsable du programme de formation dans cette université déclare que leur institution a formé des formateurs de formateurs dès le démarrage des programmes de formation et qu'elle leur a accordé des crédits universitaires (6 crédits). Ces personnes continuent de dispenser les formations données aux personnes enseignantes mais il semble qu'un essoufflement et une grande fatigue se soient emparés des dits formateurs : aucune mise à jour depuis le début de leur formation, pas de suivi et de soutien. On déplore une absence de budget pour répondre à ces besoins.
- 42. Les deux responsables du programme de formation dans cette université déplore que les professeurs de chacun des départements et responsables de l'enseignement donné à l'Université ne soient pas davantage préoccupés par la formation pratique, les stages et la formation à l'accompagnement des stagiaires. Cette situation fait qu'un écart se crée entre les milieux scolaire et universitaire.
- 43. Les responsables du programme dans cette même université décrivent une pratique très appréciée par les enseignantes et les enseignants associés. En effet, l'université remet un diplôme (certificat) à toutes les enseignantes et enseignants associés qui ont suivi la formation (7 à 8 jours sur deux ans). À ce jour, plus de 1100 personnes enseignantes ont été honorées. C'est une façon de reconnaître et de valoriser le rôle très important de la personne enseignante associée.
- 44. Le responsable de la formation de cette université précise que c'est l'université qui est responsable du paiement des formateurs et la modalité est la suivante : chaque formateur obtient deux jours de libération pour une journée de formation dispensée à ses pairs. C'est la commission scolaire qui réclame les frais reliés à la suppléance lors de la libération des formateurs.
- 45. La responsable d'une commission scolaire reconnaît que les personnes enseignantes ayant suivi la formation se disent très satisfaites du contenu et de l'approche. Elle ajoute : **«le contexte est favorable et il contribue à maintenir une demande constante de formation des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants.»**
- 46. La responsable du programme de formation à la commission scolaire affirme que l'entente intervenue entre elle et le syndicat de l'enseignement a permis que le programme soit géré de façon claire et précise pour l'ensemble des parties en présence. Un comité paritaire a été mis sur pied en septembre 2001 ainsi qu'un comité école. Cette modalité de fonctionnement satisfait les deux parties.

- **47.** Au sein de cette commission scolaire, c'est le comité paritaire sur la formation pratique qui fait le recrutement d'enseignantes et d'enseignants pour recevoir des stagiaires de l'enseignement et qui organise les groupes pour la formations des enseignantes et enseignants associés à l'encadrement des stagiaires.
- **48.** La responsable de la formation à la commission scolaire déplore le fait que l'université, depuis maintenant 8 ans, n'ait pas offert à ces formateurs un suivi au niveau de la formation à l'accompagnement des stagiaires. Une mise à jour de leurs connaissances sur l'encadrement ainsi que du support et du soutien dans l'exercice de leur fonction auraient été souhaitables et appréciés.
- **49.** Les personnes responsables du programme de formation dans une université et une commission scolaire reconnaissent le besoin des formateurs de s'associer à un autre formateur pour donner la formation aux enseignantes et aux enseignants associés. Ce type d'association a été expérimentée lors des formations dispensées au cours de l'an 2002-2003. Cette décision a permis aux formateurs de se donner un nouveau souffle. Cette formule de co-animation correspond davantage à l'esprit de la réforme et rend l'expérience beaucoup plus enrichissante autant pour elles que pour les enseignantes et les enseignants qui s'inscrivent à la formation.  
*«Je trouve cette proposition très intéressante sauf qu'elle apporte un problème au niveau de la rémunération : deux personnes au lieu d'une, ça double les prix et actuellement nous n'avons pas ce budget.»*
- **50.** Les personnes responsables du programme de formation dans cette université songent à une refonte du contenu de leur programme de formation à l'accompagnement des stagiaires. Un regroupement de thématiques pourraient être offertes sur un an et d'autres formules pourraient être créées afin de répondre aux besoins ponctuels des personnes enseignantes associées qui veulent approfondir l'analyse de leur pratique, aller plus loin.
- **51.** Ces mêmes personnes de l'université regardent également la possibilité de faire une mise à jour concernant leur programme de formation des formateurs afin de renouveler le bassin de formateurs actifs et disponibles pour dispenser la formation à l'accompagnement des stagiaires. Beaucoup de personnes enseignantes ont pris ou prendront leur retraite et un certain nombre de formateurs a choisi de se désister.
- **52.** Les responsables d'une université et d'une commission scolaire se sont donnés des structures qui facilitent la formation à l'accompagnement des stagiaires et les échanges au regard des besoins de chacune des parties. À l'université, on retrouve le poste de directeur des ressources de soutien à la formation pratique professionnelle des maîtres et à la Commission scolaire, une responsable du dossier de la formation des maîtres-associés et du comité paritaire.
- **53.** Un responsable d'une université dit que les programmes de formation à l'accompagnement ont débuté il y a 8 ans. Les formules sont au nombre de trois (3) et s'adressent actuellement aux enseignantes et aux enseignants associés qui reçoivent des stagiaires de 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> année du baccalauréat en enseignement primaire et secondaire.
- **54.** Les formules ont constamment évolué depuis 8 ans, déclare la responsable des programmes de formation à l'université, et depuis deux ans, elles se présentent de la façon suivante :
  - Stage II : la personne responsable du programme et la professionnelle aux stages se rendent rencontrer toutes et tous les stagiaires et leurs enseignantes et enseignants associés au début du stage. Elles présentent le stage, les attentes, les modalités, l'évaluation, etc.  
Durée : 30 à 60 minutes par rencontre
  - Stage III : la personne professionnelle convoque toutes les personnes enseignantes associées, leurs stagiaires et les personnes superviseuses dans un complexe hôtelier. Des sous-groupes de 9 personnes (4 dyades regroupant l'enseignante ou l'enseignant associé, la ou le stagiaire et la personne superviseuse) sont formés et des activités tels les jeux de rôles, les études de cas, le micro enseignement sont organisées.  
*Durée : 1 journée (6 heures)*
  - Stage IV : même formule pédagogique mais pour une plus longue période.

*Durée : 2 journées incluant un coucher pour toutes les personnes convoquées.*

- **55.** La responsable du programme de formation dans cette même université est très satisfaite du niveau de participation. Elle précise que la satisfaction est à la hausse depuis que la formule offerte aux enseignantes et aux enseignants recevant des stagiaires de 4<sup>ième</sup> année du baccalauréat a été adaptée pour les enseignantes et les enseignants recevant des stagiaires de 3<sup>ième</sup> année du baccalauréat.
- **56.** *«La formule privilégiée est unique au Québec»,* déclare la responsable universitaire. *«Elle se veut avant tout comme une activité qui regroupe des professionnelles et de professionnels de l'enseignement et qui doivent se reconnaître comme tels.»*
- **57.** La responsable du programme de cette même université est particulièrement fière de dire que cette formule regroupant à la fois les personnes enseignantes associées, les stagiaires et les superviseuses permet dès le départ, une prise de connaissance mutuelle, la création d'une relation personnelle et professionnelle qui facilite l'intégration et assure le succès du stage. Elle permet également aux stagiaires d'entrevoir le contenu de la formation à l'accompagnement des stagiaires comme des activités de formation continue. Par ricochet, on pense que cette formule permet de valoriser le rôle de l'enseignant dans ses tâches d'accompagnement de stagiaires.
- **58.** La responsable de la formation de cette même université reconnaît que le fait que les activités de perfectionnement se tiennent dans des lieux de villégiature (ex. complexe hôtelier) permet une reconnaissance professionnelle des enseignantes et des enseignants et facilite les échanges entre tous les partenaires associés à la formation pratique soient les personnes enseignantes associées des deux programmes primaire et secondaire, les stagiaires et les personnes superviseuses de stages. On retrouve là une activité qui dépasse le cadre strictement académique et pédagogique.
- **59.** La professionnelle assignée à la formation à cette université étant responsable du contenu et de l'organisation de ces journées de formation, peut donc informer, former, influencer, accueillir, entendre les suggestions de toutes les personnes concernées par la qualité de la formation des futures enseignantes et des futurs enseignants. *«Il y a vraiment une économie de temps et une richesse au niveau du partage parce que toutes les personnes peuvent interagir et réagir à ce qui se passe dans l'Ici et maintenant. Et le fait que l'on se trouve dans un autre décor facilite les échanges. Vraiment très bien.»*
- **60.** L'Université et les différentes commissions scolaires du territoire ont toujours été associées au niveau du partage des frais occasionnés par la formation à l'accompagnement des stagiaires, déclare la responsable de la formation à cette université sauf qu'actuellement, le consortium qui est une instance qui gère les budgets de formation continue nous a informé que le budget alloué pour le perfectionnement pourrait ne pas être reconduit l'an prochain. (Fin des subventions le 30 juin prochain. *«Et j'attends dans les jours qui suivent une réponse définitive concernant les démarches que nous avons faites pour influencer cette décision. Ce n'est pas facile et ça changerait tout. On va attendre avant de trop s'en faire...»*
- **61.** Cette responsable de l'université croit que si les 3 commissions scolaires de son territoire considéraient le programme de formation à l'accompagnement des stagiaires comme étant de la formation continue (il y a une commission scolaire qui est dissidente), il y aurait plus de chance de faire pression auprès du consortium.
- **62.** La professionnelle responsable du dossier de la formation à l'accompagnement des stagiaires dans cette université constate que des directives plus claires de la part du MEQ concernant l'utilisation des allocations versées aux enseignantes et aux enseignants devraient être émises et suivies de façon stricte par toutes les commissions scolaires de la province.
- **63.** La professionnelle de cette université constate également qu'un pourcentage devrait toutefois être remis aux personnes enseignantes associées mais que la plus grosse partie de la somme devrait être utilisée pour la formation à l'accompagnement des stagiaires.

- **64.** La responsable du dossier de la formation à l'accompagnement des stagiaires de cette université souhaite également, et ce souhait est aussi celui des milieux scolaires accueillant des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants, que soit mis sur pied une formule de mentorat qui permettrait d'apporter du support à ces personnes qui ne peuvent plus compter sur l'aide que l'Université apportait lors de leur formation théorique et pratique. *«Ce serait vraiment bien et je le souhaite fortement parce que ça répondrait à un besoin, que ce projet vienne du milieu universitaire, que quelqu'un en fasse un projet de recherche. Il y a déjà dans les milieux scolaires des personnes enseignantes déjà formées pour accompagner des stagiaires et je vois très bien ces mêmes personnes jouer un rôle d'accompagnateur auprès des enseignantes et des enseignants débutants.»*
- **65.** La responsable du programme de formation à cette université souhaite que la formation à l'accompagnement des stagiaires devienne obligatoire même si cette règle pourrait entraîner une perte d'autour 15% de personnes enseignantes associées actuellement dans le réseau. À son avis, cela amènerait un réel engagement et on s'assurerait alors de la qualité de l'accompagnement et de la formation pratique. *«Actuellement, l'Université ne peut répondre à la demande des milieux scolaires car il y a plus d'enseignantes et d'enseignants associés que de stagiaires à placer dans les écoles. Alors peut-être que ça créerait un équilibre qui pourrait être intéressant car les personnes qui accueilleraient des stagiaires seraient beaucoup mieux préparées à jouer leur rôle et à répondre aux attentes des stagiaires.»*
- **66.** Le professionnel responsable du dossier de la formation à l'accompagnement d'une université déclare que les dispositifs mis en place depuis 1994 pour assurer la formation des personnes enseignantes associées à l'accompagnement des stagiaires a été en continuelle évolution et que les formules ont constamment subi des changements.
- **67.** Le responsable du dossier à cette université déclare aussi que les trois formules actuellement en application sont le résultat des spécificités de la région à savoir que les stagiaires proviennent de régions couvrant un très grand territoire et qu'un nombre imposant provient de la région immédiate.
- **68.** Le responsable du dossier de cette université ajoute que les appellations données à chacune des trois formules découlent des régions et du nombre de stagiaires affectés dans chacune d'elle :
  - région à proximité;
  - hors région;
  - région éloignée.
- **69.** Le professionnel qui travaille sur ce dossier de formation à l'accompagnement des stagiaires depuis plusieurs années rappelle que les contenus identifiés comme les compétences fondamentales à l'accompagnement des stagiaires sont les mêmes dans les trois formules mais que le nombre d'heures pour chacune des thématiques est variable : 3 heures/compétence pour la région immédiate et 5.5 heures/compétence pour les deux autres formules.
- **70.** *«Pour la région immédiate (à proximité)»,* précise le responsable du programme dans cette université, *«la formule comporte trois volets qui regroupent trois départements de la faculté sur quatre, ce dernier ayant développé ses propres contenus et embauchant ses propres ressources.»*
- **71.** Les trois volets développés dans la région immédiate, précise le responsable du programme dans cette université, touchent :
  - le développement des compétences fondamentales à l'accompagnement des stagiaires (observation, feed-back et évaluation);
  - la formation sur un aspect spécifique relié à l'accompagnement des stagiaires (accompagnement des stagiaires de IV, forum sur la supervision, cours donnés à l'intérieur des programmes de formation initiale);
  - la participation au développement des savoirs reliés à l'accompagnement des stagiaires.
- **72.** Le responsable du programme et des activités de formation déclare :

**«Par rapport aux trois compétences fondamentales, l'activité sur l'observation est un préalable pour celle sur le feed-back et ces deux activités à celle sur l'évaluation.»**

- **73.** Le responsable du programme de formation dans une université ajoute que c'est l'université, par le biais de son comité de formation pratique, qui gère l'ensemble des trois formules et qu'il est le professionnel directement affecté à cette tâche.
- **74.** Le responsable du dossier de perfectionnement dans cette université affirme avec conviction : **«la valeur prioritaire de notre programme de formation, c'est la RESPONSABILISATION autant face au rôle très important joué par les personnes enseignantes lors de l'accompagnement des stagiaires qu'auprès de la société qui aspire à une relève enseignante compétente et engagée.»**
- **75.** Le responsable de l'université ne prétend pas que les activités formation offertes aux personnes enseignantes pour l'accompagnement des stagiaires visent un changement ou une transformation significative des pratiques d'accompagnement. Il faut reconnaître que c'est d'abord un choix des personnes concernées d'opérer des changements dans leurs façons de faire et d'être. Ces changements doivent être bien intégrés au niveau de leur vision face à la profession.
- **76.** **«Il semble qu'un changement au niveau du nombre de personnes par groupe lors des journées de perfectionnement (diminuer le nombre de 30-35 à 20-25) soit devenu une dimension importante au niveau de l'organisation si l'on veut s'assurer une meilleure qualité de la formation et favoriser plus d'échange entre les personnes enseignantes sur leur pratique»,** souhaite le responsable de l'organisation des activités de formation dans une université.
- **77.** Concernant l'approche pédagogique mise de l'avant pour les activités liées au développement des trois compétences fondamentales depuis le début des activités de formation, le responsable du programme de l'université déclare : **«on peut dire que c'est une approche qui a tenu la route et qui a fait ses preuves car elle est centrée sur une pratique et sur le vécu des personnes accompagnatrices.»**
- **78.** Pour le responsable du programme dans une université, il lui apparaît que les sommes d'argent affectées au programme de formation à l'accompagnement des stagiaires ne sont pas toujours connus clairement et que très souvent la gestion de ces montants devient difficile.
- **79.** Le professionnel chargé du dossier de formation dans une université déplore également la diversité de gestion faite par les commissions scolaires concernant les allocations données par le MEQ pour la formation à l'accompagnement des stagiaires. Il souhaite des règles précises et étendues à toute la province afin de niveler toutes les disparités et redonner à ces allocations leur vocation et leur utilité première soit celle de permettre la formation à l'encadrement des stagiaires.
- **80.** Le professionnel chargé du dossier de formation des enseignantes et des enseignants associés d'une université croit que les formateurs doivent être des personnes très liées par ce qui se passe à l'Université (programme, orientations, culture) et très proches de la réalité scolaire. Les formateurs sont payés par l'université. **« Leur crédibilité auprès du milieu scolaire est un facteur de réussite et elle a une très grande importance»,** affirme-t-il avec conviction.
- **81.** Le responsable du programme de formation dans cette université pense également qu'une équipe de co-animateurs réunissant des personnes en provenance de l'Université et du milieu scolaire serait à remettre sur pied comme cela se faisait lors de l'implantation du programme de formation à l'accompagnement des stagiaires.
- **82.** Le responsable du dossier de formation de cette université croit effectivement qu'un programme commun intégrant les compétences fondamentales à l'encadrement des stagiaires devrait être proposé et appliqué au niveau de toute la province.

- **83.** Le professionnel chargé du dossier de la formation à l'accompagnement dans une université croit que le caractère facultatif desdits programmes de formation devrait être maintenu attendu que l'obligation viendrait compromettre le niveau de responsabilisation et aurait comme conséquence de créer une pénurie importante d'enseignantes et d'enseignants associés désirant accueillir des stagiaires et motivés à le faire.
- **84.** *«La formule de formation offerte aux enseignantes et aux enseignants dans la région immédiate permet actuellement de regrouper dans une même activité des enseignantes et des enseignants en provenance de trois programmes différents soit, le primaire, le secondaire et l'adaptation scolaire recevant des stagiaires ou qui seront appelés à en recevoir»*, précise le responsable du dossier dans une université.
- **85.** Le responsable du dossier dans cette université ajoute également que les deux autres formules offertes hors région et dans les régions éloignées regroupent aussi des enseignantes et des enseignants recevant des stagiaires de différents programmes mais également en provenance de d'autres universités (tous programmes et toutes universités confondus).
- **86.** Les directions des différentes écoles associées depuis maintenant 10 ans croient que le réseau des écoles associées représente un bloc très bien structurée et très efficace autant pour les enseignantes et les enseignants associés qui reçoivent des stagiaires que pour l'Université qui peut compter sur ce lien pour assurer la qualité de l'encadrement des stagiaires.
- **87.** Les directions représentant le réseau des écoles associées soutiennent : *«La formation à l'accompagnement des stagiaires est obligatoire pour toutes les enseignantes et tous les enseignants qui accueillent des stagiaires même si la formation a déjà été suivie attendu que les programmes de stages changent et que la réalité de l'enseignement évolue sans cesse.»*
- **88.** Le programme de formation à l'encadrement offre trois types d'activités, précisent les directions d'école du réseau des écoles associées:
  - **Type A** : formation de base pour les personnes enseignantes possédant une expérience de deux ans et moins dans un même stage : entre 1 et 2 journées
  - **Type B** : formation relative aux nouveautés dans les stages pour les personnes possédant une expérience de trois ans et plus dans un même stage OU formation thématique : choix entre 1 ou 2 journées
  - **Type C** : formation autogérée pour les personnes enseignantes possédant une expérience de trois ans et plus dans un même stage. Ce type de formation s'adresse à une équipe d'au moins deux enseignantes ou enseignants expérimentés qui souhaitent réaliser leur propre projet de formation autour d'une problématique liée à l'école associée.
- **89.** Pour les responsables des écoles associées il apparaît clair que la concertation et la responsabilité existant entre le réseau des écoles associées et l'Université expliquent à ce jour le succès remarquable qu'ont obtenus les différents types de formation offerts par l'Université.
- **90.** Les directions interrogées précisent que les sommes d'argent fournies par le MEQ sont gérées par les directions d'écoles de chacune des écoles associées au nombre de plus ou moins 150 et que dans l'ensemble, les montants sont répartis de la façon suivante : environ 50% pour les fins de la formation et l'autre 50% pour la reconnaissance (temps de congé).
- **91.** Les directions des écoles associées ont demandé aux responsables de la formation soit les personnes responsables de la formation de l'Université de prendre les présences lors des séances de formation afin d'assurer le contrôle au regard de la reconnaissance. Ce contrôle très serré est jugé très efficace autant par les enseignantes et les enseignants du milieu scolaire que par les personnes responsables de la formation à l'Université.
- **92.** Les directions déclarent que pour assurer un contact constant et satisfaisant pour les deux parties (réseau des écoles associées et université), un groupe de 7 directeurs d'écoles primaires forment le groupe CONTACT lequel représente de façon régulière l'ensemble des écoles associées auprès de l'Université.

- 93. Les directions représentant le réseau des écoles associées affirment avec conviction : *«ce qui est essentiel pour le réseau des écoles associées, c'est que les enseignantes et les enseignants qui accompagnent les stagiaires soient compétents parce qu'ils ont la responsabilité de bien former la relève.»*
- 94. Les directions croient que les programmes de formation à l'accompagnement des stagiaires offerts par l'Université s'inscrivent dans un programme de formation continue et que cette perspective doit être maintenue.
- 95. Les directions souhaitent également que les Universités du Québec se modèlent sur leur formule afin que tous reconnaissent l'importance du rôle d'accompagnateur et assurent à leurs futures enseignantes et futurs enseignants une excellente qualité de formation.
- 96. Les directions déclarent que lorsque le problème de pénurie d'enseignantes et d'enseignants associés se présente, ce problème s'il en est un, ne devient plus le seul problème de l'Université mais bien de tout le réseau. *«Dernièrement, ce problème s'est posé et c'est l'ensemble du réseau des écoles associées qui s'est senti concerné. Les enseignantes et les enseignants se sont mobilisés et le problème a été réglé très rapidement. Il y a une très bonne collaboration.»*
- 97. Les directions d'école du réseau présentent à chaque début d'année un document d'information sur la formation pratique à l'enseignement : cadre de référence et quanta qui est distribué à chaque année à l'ensemble des personnes qui agissent comme responsables de la formation pratique à l'enseignement dans les organismes scolaires. Ce document précise qu'un quantum est fixé pour chacun des stages et que ce dernier permet d'assurer la réalisation des activités de formation à la supervision ainsi que la réalisation et la reconnaissance des activités d'encadrement et d'évaluation.
- 98. Les personnes responsables du programme de formation, section primaire dans cette université affirment que le taux de satisfaction des enseignantes et des enseignants poursuivant la formation est très élevé et que les 3 types de formation offerts a été pensé pour atteindre et maintenir cette satisfaction (progression dans les 3 volets de la formation).
- 99. Les responsables de la formation de cette université collaborent avec le milieu scolaire au niveau de la vérification des présences des enseignantes et des enseignants aux journées de formation (prise de présence et retour de cette liste aux directions d'école). *«Cette mesure permet que le pourcentage de participation qui se situe autour de 98% soit maintenu et que le réseau soit assuré de la qualité de préparation des enseignantes et des enseignants à encadrer adéquatement les stagiaires... C'est une mesure qui semble bien comprise par les personnes enseignantes.»*
- 100. Les personnes responsables de l'organisation des activités de formation déclarent que l'Université est responsable de l'ensemble de l'organisation de la formation et qu'elle a développé pour chacun des types de formation des documents très explicites décrivant les modalités, les formats et contenus ainsi qu'un formulaire d'inscription. Les activités de formation se tiennent dans les écoles et réunissent autour de 20 personnes enseignantes.
- 101. Les personnes responsables de ce dossier de formation dans cette université précisent que les activités de formation de base se doivent d'être différentes d'un stage à l'autre attendu que le nombre de jours accordés à chaque stage est différent et que les orientations données à chacun des stages le sont également. Les contenus de formation prennent la couleur de chacun des stages.
  - Stage I : socialisation professionnelle;
  - Stage II : didactico pédagogique;
  - Stage III : gestion participative de la classe;
  - Stage IV : en responsabilité.

- **102.** Les responsables de l'organisation des activités de formation poursuivent en précisant que les formations thématiques sont offertes aux enseignantes et aux enseignants ayant participé deux fois à la formation de base d'un même stage. Les enseignantes et les enseignants sont invités à identifier un thème relié à leur rôle d'enseignante ou d'enseignant associé et à suivre la formation qui leur permet d'approfondir leurs connaissances et compétences. Cette formation est dispensée par les responsables de la formation pratique et des professeurs ou chargés de cours de l'Université. Elles se tiennent sur une ou deux journées non consécutives.
- **103.** La formation autogérée, telle que présentée par les responsables de la formation dans cette université, est définie comme suit : *«C'est un projet d'équipe qui s'adresse aux enseignantes et aux enseignants associés qui accueillent, pour une troisième année, des stagiaires dans le même stage. Et ce qui est intéressant, c'est que ce sont au premier plan, les directions d'école qui encadrent ce type de formation. Nous retrouvons également des responsables de secteur qui se rendent disponibles pour les aider dans leur tâche d'accompagnement. L'université a conçu des formulaires de présentation et de bilan de projet et ces derniers sont fournies aux personnes poursuivant ce type de formation. Ça va très bien et ça semble bien plaire aux enseignantes et aux enseignants.»*
- **104.** Les responsables du programme de formation dans cette université souhaiterait une plus grande reconnaissance des professeurs engagés dans la formation pratique par la direction de l'Université. Elles déclarent toutefois qu'un nombre de plus en plus grand de professeurs s'y intéressent et s'y associent à chaque année en tentant de plus en plus de rendre leur contenu transférable dans l'accompagnement des stagiaires.
- **105.** Le professeur responsable de la formation à l'encadrement des stagiaires au secondaire dans la même université n'a pu se présenter à la rencontre prévue pour cause de maladie. La responsable de la formation pratique au secondaire qui avait été rejointe le matin par ce dernier l'informant de sa venue, après consultation d'un confrère également associée à la formation pratique, s'est dit prise de court et pas suffisamment préparée. Elle a alors décliné l'invitation de réaliser l'entrevue en l'absence du professeur responsable se disant dans l'impossibilité de répondre adéquatement à l'ensemble des questions que je lui avais remises au moment où elle est allée consulter son confrère. J'ai toutefois pu obtenir certaines informations à savoir que le type de formation offert aux enseignantes et aux enseignants associés du secondaire est très différent de celui du primaire. La formation est, dit-elle, reliée aux besoins immédiats de chaque stage.
- **106.** J'ai aussi appris que l'équipe responsable de la formation pratique au secondaire s'affairait actuellement à organiser un colloque pour l'ensemble des enseignantes et enseignants associés et que les membres de l'équipe étaient donc très affairés à cette organisation. La responsable de la formation pratique au secondaire a déclaré être dans l'impossibilité de faire actuellement des prospectives au regard du programme de formation à l'encadrement des stagiaires.
- **107.** Au niveau du programme de formation à l'accompagnement des stagiaires, les personnes présentes m'ont également dit que le quantum servait à la libération des enseignants pour les fins de la formation ainsi qu'à la reconnaissance.
- **108.** Deux représentantes associées au dossier de la formation à l'accompagnement des stagiaires et également co-animatrices des activités de formation dans une commission disent avoir choisi la formation donnée par une université plutôt qu'une autre à cause du contenu très pratique et applicable dans l'accompagnement des stagiaires. Elles ont également fait ressortir que l'approche pédagogique préconisée favorise l'échange sur les pratiques et la valorisation de l'expérience d'accompagnement.
- **109.** Les deux représentantes de cette commission scolaire considèrent que les trois thèmes développés lors des formations (observation, feedback et évaluation) sont des incontournables et qu'ils sont adaptés à toutes les personnes recevant des stagiaires quelque soit le programme, l'université ou le type de stages.

- **110.** Actuellement, déclare l'une des représentantes de cette commission scolaire, il y a deux groupes de 20 personnes qui ont été formés au cours de la présente année. *«Et la demande d'activités de formation pour l'accompagnement de stagiaire se maintient depuis plusieurs années. Si on le pouvait, on pourrait former plus de groupes. C'est très encourageant.»*
- **111.** Les responsables de ce dossier de formation dans une commission scolaire croient également que la formule permettant à un formateur de l'Université et à une personne du milieu scolaire d'animer les activités de formation est un facteur de grande satisfaction des personnes enseignantes associées.
- **112.** La commission, par le biais de ses deux représentantes, considère que la formation de base donnée aux enseignantes et aux enseignants associées a suscité d'autres besoins qui ont été exprimés et reçus par les responsables de la formation à l'accompagnement des stagiaires. *«La formation de base pour l'accompagnement des stagiaires a créé d'autres besoins auprès des personnes enseignantes associées. C'est ainsi qu'a été mis sur pied un autre type de formation appelée suivi d'accompagnement qui est offert par le milieu et animée par une personne du milieu, la même que celle qui accompagne le formateur universitaire lors des activités du programme de base. Ça fait 5 ans que ce volet a été mis sur pied et ça ne cesse de progresser. On rassemble durant 1/2 journée les personnes enseignantes ayant déjà reçu la formation initiale.»*
- **113.** Les deux représentantes de la commission scolaire précisent que le contenu de cette activité de suivi d'accompagnement est divisé en deux blocs :
  - partage autour des expériences d'accompagnement;
  - informations et échanges autour des 12 compétences professionnelles des futures enseignantes et des futurs enseignants.
- **114.** La commission scolaire, lancent fièrement ces deux représentantes, considère également qu'il est important de réunir une fois l'an toutes les personnes enseignantes ayant déjà suivi la formation de base. Ce rassemblement prend la forme d'un 4 à 7 autour d'un souper et est considéré comme une activité d'entretien.
- **115.** Les deux représentantes de cette commission croient que la formation doit rester facultative attendu que la valeur de responsabilisation doit primer et que l'engagement volontaire doit demeurer une dimension importante si l'on veut maintenir la qualité de l'encadrement donné aux stagiaires.
- **116.** La commission scolaire, déclarent les représentantes, a créé un comité sur l'encadrement des stages dont le mandat est de définir les orientations relatives à la formation des maîtres et aux modalités d'organisation des stages dans les écoles. Il est formé de 8 personnes : 4 en provenance de la partie patronale, 4 de la partie syndicale.
- **117.** L'une des deux représentantes de cette commission scolaire raconte que le comité sur l'encadrement des stages a statué sur la répartition de l'argent reçu du MEQ. Un montant correspondant à 50% de l'allocation reçue du MEQ est utilisé pour la compensation et ce montant varie selon le niveau du stage. Le montant versé pour la compensation peut être versé sous forme de rémunération ou sous forme de budget disponible pour l'achat de matériel destiné à la classe. *«Tu sais, la tendance actuelle c'est que la majorité des enseignantes et des enseignants choisit la rémunération. C'est comme ça.»*
- **118.** Les représentantes de ce dossier dans cette commission scolaire ont noté que les personnes enseignantes associées ayant suivi la formation sont très satisfaites. Cet enthousiasme est communicatif si bien qu'une publicité se fait d'années en années stimulant ainsi les enseignantes et les enseignants recevant des stagiaires pour la première fois à s'inscrire à la formation.
- **119.** L'une des représentantes de la commission scolaire déclare avec enthousiasme que les jeunes enseignantes et enseignants qui se sont inscrits à la formation et qui n'avaient jamais accompagné de stagiaires ont amené les personnes ressources à modifier leur approche et à adapter les activités qui demandaient un partage d'expériences d'accompagnement. *«Cette nouvelle réalité qui va être de plus en*

*plus présente dans les prochaines années devra être analysée par les personnes responsables des programmes de formation dans les universités et l'approche et le contenu des formations devront être adaptés à cette nouvelle clientèle.»*

- **120.** Les représentantes de la commission scolaire considèrent que la formation reste toujours pertinente mais qu'avant tout, il faut maintenir l'écoute des besoins du milieu. Il faut profiter de ce préjugé favorable face au programme de formation à l'accompagnement des stagiaires pour que cette culture soit maintenue à savoir que pour accompagner adéquatement une ou un stagiaire, on doit développer des habiletés et des compétences différentes de celles de l'acte d'enseigner.
- **121.** Les deux représentantes et co-animatrices des activités de formation au sein de leur commission scolaire ont reçu des enseignantes et des enseignants ayant suivi la formation des témoignages très éloquentes à savoir que la formation à l'accompagnement des stagiaires les avait aidés à devenir de meilleures et de meilleurs enseignants, de meilleures personnes où la valeur première est celle de l'amour des personnes avant tout.
- **122.** Les deux représentantes présentent le dépliant que leur commission scolaire a réalisé sur L'ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE OU D'UN STAGIAIRE EN ENSEIGNEMENT qui est remis au début de chaque année à tous les membres du personnel enseignant. Ce document contient l'ensemble de l'information pertinente concernant l'accompagnement des stagiaires incluant les modalités au regard de l'allocation versée annuellement par le MEQ à la commission scolaire.
- **123.** Les personnes enseignantes rencontrées lors du «focus group» expriment que les thèmes qui ont été développés dans les formations à l'accompagnement des stagiaires à savoir, à quelques différences près, l'accueil, la planification, l'observation, le feed-back, l'évaluation, les rôles et les tâches, le pouvoir, ont tous été aidants dans l'exercice de leur rôle.
- **124.** Une enseignante pense cependant qu'en plus de l'observation, le feedback et l'évaluation, un thème préalable devrait être abordé et réuni au début de la relation de supervision, l'enseignante et la stagiaire. Il s'agit de l'engagement. Cette rencontre aurait l'avantage de favoriser une complicité entre les deux partenaires.
- **125.** Certaines enseignantes déclarent que les approches utilisées, dont la technique de résolution de problèmes, peuvent être transposées au sein de leur équipe-école, école-cycle, avec leurs élèves, dans leurs relations interpersonnelles.
- **126.** Une enseignante témoigne d'un apprentissage très important pour elle dans sa propre pratique à savoir la capacité de décortiquer ses propres habitudes appelées HABITUS (rituels et façons de faire) dans son propre enseignement. Cette appropriation lui a permis d'aider de façon plus efficace sa stagiaire à le réaliser dans sa propre pratique.
- **127.** Certains enseignantes et enseignants souhaitent que les formations se donnent par ordre d'enseignement (primaire et secondaire séparés) et d'autres apprécient que le regroupement soit fait de façon hétérogène (tous programmes et niveaux confondus).
- **128.** Les enseignantes ayant accueilli des stagiaires de 4<sup>ième</sup> année ont apprécié et apprécieraient que plus d'informations leurs soient données sur ce stage car elles considèrent que leur responsabilité face à l'évaluation est très grande, parfois lourde à porter.
- **129.** Une majorité d'enseignantes ont exprimé leur désir d'un plus grand consensus entre les diverses universités concernant les contenus et modalités d'applications des différents programmes de formation à l'accompagnement des stagiaires. On déplore un manque d'uniformité dans les différents programmes de formation à l'accompagnement des stagiaires.

- **130.** Une enseignante déclare son souhait de recevoir une formation sur les 12 compétences professionnelles du programme de formation à l'enseignement afin d'être plus en mesure d'aider les stagiaires à intégrer dans leur pratique les attitudes, les connaissances et les habiletés contenues dans leur programme de formation et à s'habilitier à observer ces compétences concrètement. On souhaiterait que les personnes superviseuses fassent partie de cette formation.
- **131.** Le nombre d'heures offert aux personnes enseignantes associées est très variable. Il oscille entre 9 et 30 heures. Ce temps apparaît pour certains suffisant mais pour d'autres, insuffisant. Cependant, certaines enseignantes déplorent que les formations ne soient pas données à des moments propices et opportuns pour vraiment les aider dans l'accompagnement de leur stagiaires (ex. formation sur le thème de l'observation en février, alors que la stagiaire termine son stage en mars).
- **132.** L'ensemble des enseignantes et des enseignants souhaitent qu'un suivi de formation à l'accompagnement des stagiaires leur soit offert à chaque année après qu'ils aient reçu la formation de base. On souhaite également que ce suivi puisse correspondre à leurs besoins spécifiques et les aide à développer encore plus de compétences dans l'accompagnement des stagiaires.
- **133.** À l'unanimité, les enseignantes et l'enseignant présents qui ont suivi la formation à l'accompagnement des stagiaires, souhaitent que cette formation devienne OBLIGATOIRE. Les arguments servis sont très diversifiés et ne voici quelques-uns : ça va permettre d'épurer, nous avons une grande responsabilité face à la relève, nous jouons un rôle social important, enseigner et accompagner une stagiaire, ce sont deux rôles différents, nous nous devons d'être compétents et capables d'apporter des jugements professionnels éclairés, etc. Bien qu'une personne se soit sentie déchirée au départ et qu'elle ait fait référence aux règles strictes d'un ordre professionnel, elle a finalement obtenu et s'est ralliée à la majorité.
- **134.** Les enseignantes et l'enseignant apprécient la diversité des approches utilisées dans les formations. Selon les thèmes, le choix d'approches spécifiques est un atout. On insiste sur le fait que le nombre de personnes faisant partie des groupes est important et qu'un maximum de 20 personnes devrait être respecté attendu que les échanges prennent une place importante dans les activités de formation.
- **135.** Une enseignante considère que les trois premières approches énumérées (instrumentale, réflexive, informative) devraient être davantage utilisées lors des premières activités de formation tandis que les autres approches privilégiées (la résolution de problèmes, les études de cas, les jeux de rôles, l'analyse de pratique, les débats) seraient plus indiquées pour les personnes ayant une plus grande expérience d'accompagnement de stagiaires.
- **136.** Des enseignantes déclarent que les approches utilisées leur permettent d'abord de faire une réflexion sur elle-même comme personne et comme enseignante par la suite. Ce contexte professionnel les amène à créer avec leur stagiaire cet environnement réflexif ou l'un et l'autre des partenaires est en constante réflexion .
- **137.** Les enseignantes et l'enseignant énumèrent ainsi les conditions essentielles pour la réussite des programme de formation :
  - choix des moments de formation (le jour grâce à la libération, le soir – de 4 à 7 heures);
  - l'ajout de rencontres avec les personnes superviseuses;
  - le maintien d'un petit groupe de personnes;
  - une bonne répartition du calendrier des activités de formation;
  - une activité de formation réunissant les personnes stagiaire et enseignante associée;
  - la présence d'une personne au niveau de la commission scolaire chargée de veiller à l'accueil et à l'intégration des stagiaires – genre comité d'accueil;
  - la participation des directions d'école pour inciter les personnes enseignantes à suivre la formation à l'accompagnement des stagiaires.

- **138.** Les enseignantes et l'enseignant ne considèrent pas cependant que le fait que la formation soit donnée par un pair ou une personne de l'université soit une condition essentielle pour la réussite du programme.
- **139.** Les enseignantes et l'enseignant s'expriment de la façon suivante quand on leur demande de nous parler des sentiments présents au terme de la formation, des valeurs promues et de l'apport de la formation dans leur cheminement professionnel :
  - ...ça m'a donné confiance et j'ai hâte de poursuivre l'an 2;
  - ...je suis plus outillée et je connais mieux mes limites;
  - ...je suis plus consciente de mon rôle social et de ma responsabilité en tant que professionnelle;
  - ... une plus grande responsabilisation face à la profession;
  - ... j'ai une passion pour les mathématiques et je peux échanger avec mon stagiaire ce qui est souvent difficile à réaliser avec nos collègues;
  - .... je peux voir différentes façons de faire et surtout voir ce qui est différent de ce que je fais habituellement;
  - ... ça me permet de transmettre mon savoir tout aussi bien que mon savoir-être;
  - ... j'adore ma profession et je crois à la vocation;
  - ... j'ai acquis une meilleure connaissance de moi et j'espère aider la stagiaire à mieux se connaître, à reconnaître ses intouchables et ses négociables;
  - ...j'ai appris à reconnaître mon travail en observant la stagiaire et j'ai découvert l'ampleur de mon rôle comme enseignante formatrice;
  - ... j'aime discuter de pédagogie avec ma stagiaire et je déplore qu'on ne parle pas de pédagogie dans les écoles...je reconnais les valeurs de partage, d'ouverture d'esprit;
  - ... j'aime avoir ce petit doute qui me pousse à vouloir faire mieux;
  - ... ça m'oblige à m'ajuster;
  - ... ça m'a permis une véritable croissance professionnelle;
  - ... je me suis remise en question face à mes approches;
  - ... c'est d'abord un travail sur soi;
  - ... c'est une formation sur la communication qui est transférable dans le couple, avec notre enfant et avec nos élèves...
  - etc.

**140.** Le financement demeure un sujet encore complexe et la compréhension des personnes enseignantes est variable tout autant que les pratiques d'affectation de ces sommes d'argent dans les différentes commissions scolaires. La proportion souhaitée par les personnes enseignantes concernant le volet formation passe du tiers(1/3) à la moitié (1/2) du montant de l'allocation à être utilisé pour la formation. En ce qui concerne les différentes utilisations de la somme restante, on propose un pourcentage pour une compensation à l'enseignant qui pourrait prendre la forme de l'achat de matériel pour les projets de la stagiaire, de l'accumulation d'un montant servant à la formation continue (assurer un suivi à chaque année pour les personnes ayant déjà suivi la formation de base).

**141.** Une enseignante propose qu'un comité de gestion de l'allocation pour les stagiaires soit formée au sein des écoles pour décider ensemble des besoins et de l'utilisation adéquate de cet argent.

**142.** Les personnes enseignantes se sont dites privilégiées d'avoir pu participer à une rencontre de ce type (focus group).



# *Annexe 7*

# Annexe 7

## ENCADREMENT DES STAGIAIRES

COMMISSIONS SCOLAIRES	ANNÉE 2000-2001 mesure 30023	ANNÉE 2001-2002 mesure 30030	ANNÉE 2002-2003 mesure 30030
<b>Direction régionale de Montréal :</b>			
CS de la Pointe-de-l'Île	294 599 \$	345 598 \$	325 864 \$
CS de Montréal	649 078 \$	714 813 \$	698 830 \$
CS Marguerite-Bourgeoys	346 654 \$	355 245 \$	367 180 \$
CS English-Montréal	369 210 \$	472 666 \$	557 414 \$
CS Leaster-B.-Pearson	235 786 \$	240 636 \$	258 918 \$
<b>Direction régionale de la Montérégie :</b>			
CS des Grandes-Seigneuries	155 112 \$	152 018 \$	154 110 \$
CS des Hautes-Rivières	150 040 \$	149 160 \$	128 066 \$
CS Marie-Victorin	309 718 \$	362 670 \$	329 399 \$
CS New Frontiers	17 236 \$	17 556 \$	19 140 \$
CS des Patriotes	256 779 \$	250 774 \$	229 013 \$
CS Riverside	78 387 \$	96 756 \$	111 804 \$
CS de Saint-Hyacinthe	69 440 \$	77 550 \$	77 108 \$
CS de Sorel-Tracy	31 000 \$	36 300 \$	46 530 \$
CS des Trois-Lacs	55 180 \$	53 790 \$	55 440 \$
CS Val-des-Cerfs	91 450 \$	93 060 \$	83 490 \$
CS de la Vallée-des-Tisserands	69 335 \$	76 560 \$	63 195 \$
<b>Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec :</b>			
CS des Bois-Francs	70 990 \$	85 140 \$	90 915 \$
CS de l'Énergie	110 360 \$	130 680 \$	128 370 \$
CS de la Rivéraine	51 460 \$	60 720 \$	53 790 \$
CS des Chênes	78 450 \$	77 220 \$	87 780 \$
CS du Chemin-du-Roy	269 700 \$	275 880 \$	253 770 \$
<b>Direction régionale de la Côte-Nord :</b>			
CS de la Moyenne-Côte-Nord	1 860 \$	1 320 \$	2 640 \$
CS du Fer	9 300 \$	15 800 \$	20 460 \$
CS du Littoral	4 960 \$	5 280 \$	7 260 \$
CS de L'Estuaire	20 460 \$	33 660 \$	23 760 \$

<b>COMMISSIONS SCOLAIRES</b>	<b>ANNÉE 2000-2001 mesure 30023</b>	<b>ANNÉE 2001-2002 mesure 30030</b>	<b>ANNÉE 2002-2003 mesure 30030</b>
<b>Direction régionale du Saguenay- Lac-Saint-Jean :</b>			
CS de De La Jonquière	135 048 \$	154 440 \$	136 620 \$
CS du Lac-Saint-Jean	75 640 \$	77 880 \$	88 866 \$
CS du Pays-des-Bleuets	62 000 \$	65 340 \$	55 000 \$
CS des Rives-du-Saguenay	279 992 \$	301 950 \$	283 866 \$
<b>Direction régionale de l'Estrie</b>			
CS des Hauts-Cantons	62 310 \$	78 870 \$	81 510 \$
CS de la Région-de-Sherbrooke	414 470 \$	457 380 \$	425 700 \$
CS des Sommets	92 690 \$	91 080 \$	118 410 \$
CS Eastern Townships	113 020 \$	100 320 \$	127 050 \$
<b>Direction régionale de Laval- Laurentides-Lanaudière</b>			
CS de Laval	322 580 \$	333 399 \$	325 486 \$
CS des Affluents	265 670 \$	298 096 \$	252 773 \$
CS des Samares	169 260 \$	175 890 \$	169 950 \$
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	272 143 \$	276 540 \$	262 779 \$
CS de la Rivière-du-Nord	117 490 \$	116 160 \$	93 938 \$
CS des Laurentides	39 990 \$	46 860 \$	31 680 \$
CS Pierre-Neveu	16 740 \$	23 760 \$	12 540 \$
CS Sir-Wilfrid-Laurier	59 458 \$	61 710 \$	86 394 \$
<b>Direction régionale de la Capitale- Nationale et de la Chaudière- Appalaches</b>			
CS de Charlevoix	37 710 \$	29 040 \$	24 420 \$
CS de la Capitale	367 989 \$	429 000 \$	479 160 \$
CS des Découvreurs	237 381 \$	234 960 \$	238 920 \$
CS des Premières-Seigneuries	416 173 \$	501 600 \$	442 860 \$
CS de Portneuf	106 163 \$	79 860 \$	87 780 \$
CS de la Côte-du-Sud	91 282 \$	75 900 \$	87 120 \$
CS de l'Amiante	47 633 \$	50 820 \$	44 220 \$
CS de la Beauce-Etchemin	215 616 \$	191 400 \$	209 220 \$
CS des Navigateurs	314 804 \$	375 540 \$	374 880 \$
CS Central-Québec	15 583 \$	17 820 \$	21 780 \$
<b>Direction régionale du Bas-Saint-</b>			

<b>COMMISSIONS SCOLAIRES</b>	<b>ANNÉE 2000-2001 mesure 30023</b>	<b>ANNÉE 2001-2002 mesure 30030</b>	<b>ANNÉE 2002-2003 mesure 30030</b>
<b>Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine</b>			
CS des Monts-et-Marées	52 259 \$	52 769 \$	58 410 \$
CS des Phares	194 147 \$	217 230 \$	200 640 \$
CS du Fleuve-et-des-Lacs	31 358 \$	29 010 \$	29 700 \$
CS de Kamouraska— Rivière-du-Loup	31 096 \$	44 535 \$	46 200 \$
CS des Chic-Chocs	13 998 \$	12 540 \$	17 160 \$
CS René-Lévesque	30 834 \$	31 665 \$	29 040 \$
CS des îles		660 \$	5 610 \$
CS Eastern Shores	620 \$		1 320 \$
<b>Direction régionale de l'Outaouais</b>			
CS des Portages-de-l'Outaouais	179 800 \$	170 280 \$	148 500 \$
CS des Draveurs	167 400 \$	151 140 \$	124 080 \$
CS au Cœur-des-Vallées	38 440 \$	35 640 \$	33 660 \$
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	13 640 \$	17 160 \$	6 600 \$
CS Western Québec	5 580 \$	10 560 \$	13 200 \$
<b>Direction régionale de l'Abitibi- Témiscamingue</b>			
CS du Lac Témiscamingue	11 780 \$	13 954 \$	17 160 \$
CS de Rouyn-Noranda	71 722 \$	71 429 \$	72 121 \$
CS Harricana	18 600 \$	17 160 \$	19 800 \$
CS de l'Or et des Bois	50 220 \$	42 240 \$	58 447 \$
CS du Lac Abitibi	21 080 \$	21 780 \$	18 499 \$
CS de la Baie-James	7 440 \$	4 620 \$	1 320 \$



# *Annexe 8*

**Règles budgétaires et calcul  
des subventions de fonctionnement  
aux universités du Québec  
pour l'année universitaire 2002-2003**

Direction générale du financement  
et de l'équipement  
CT 199657 du 03-03-17

## Annexe 11

Soutien à la formation initiale (formation des maîtres) pour l'année universitaire 2002-2003  
(en milliers de dollars)

Établissement	5704 (automne 2000)			5708 (automne 2000)			5709 (automne 2000)			Total EEETP	Répartition du 4 800,0 \$
	Temps plein	Temps partiel (Note 1)	EEETP	Temps plein	Temps partiel (Note 1)	EEETP	Temps plein	Temps partiel (Note 1)	EEETP		
Bishop's University (note 2)	14	-	14	20	2	21	-	-	-	35	16,2
Université Concordia	112	29	120	-	-	-	-	-	-	120	55,2
Université Laval	986	92	1 012	684	17	689	1	22	7	1 708	785,6
Université McGill	554	26	561	250	19	255	-	-	-	816	375,3
Université de Montréal	720	18	725	571	42	583	-	-	-	1 308	601,6
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
École Polytechnique de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Université de Sherbrooke	731	3	732	447	9	450	-	-	-	1 182	543,7
Université du Québec	3 166	163	3 213	2 001	184	2 054	-	-	-	5 267	2 422,4
<b>Total</b>	<b>6 283</b>	<b>331</b>	<b>6 377</b>	<b>3 973</b>	<b>273</b>	<b>4 052</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>10 436</b>	<b>4 800,0</b>
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	196	11	199	75	7	77	-	-	-	276	126,9
Université du Québec à Chicoutimi	441	42	453	286	18	291	-	-	-	744	342,2
Université du Québec en Outaouais	449	29	457	146	10	149	-	-	-	606	278,7
Université du Québec à Montréal	906	72	927	891	125	927	-	-	-	1 854	852,7
Université du Québec à Rimouski	619	2	620	209	9	212	-	-	-	832	382,7
Université du Québec à Trois-Rivières	555	7	557	394	15	398	-	-	-	955	439,2
Institut national de la recherche scientifique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
École nationale d'administration publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
École de technologie supérieure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TÉR-université	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Siège social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de l'Université du Québec</b>	<b>3 166</b>	<b>163</b>	<b>3 213</b>	<b>2 001</b>	<b>184</b>	<b>2 054</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 267</b>	<b>2 422,4</b>

Note 1 : l'étudiant à temps partiel est converti en EEETP à raison de 1 / 3,5.

